



Mairie de Pont-Salomon

Place de l'église

43 330 Pont-Salomon

Tél. : 04 77 35 51 25

Fax : 04 77 35 50 98

Secretariat.pontsalomon.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020**

Présents : RABEYRIN David, ADJERIOU Nadia, LAFONT Yves, ROURE Lucie, PEYRARD Jean-Pierre, COUDOUR Cécile, DURIEUX Daniel, CANO Jean-Luc, BREDONNE Nadine, BROUSSARD Daniel, GIRINON Anne-Laure, MATTIA Sophie, MARCEAU François, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, SAUZET Lucie, DA COSTA Lucile, BOUCHET Yves, MOREAU Stéphanie

Membres absents : TARDY Antoine

Secrétaire de séance : SAUZET Lucie

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juillet 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du conseil municipal 27 juillet 2020

- Décisions du Maire

- 2020-14 : Renouvellement du bail de Mmes AMARA pour un appartement attenant à l'école maternelle au 01/08/2020
- 2020-15 : Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie – B INGENIERIE

COMMANDE PUBLIQUE

1/ Marché de travaux Réhabilitation des Voies et chemins sur aux orages du 06/08/2019 – Choix des entreprises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 Abstentions : BOUCHET Yves, MOREAU Stéphanie)

- Approuve le choix de l'entreprise EUROVIA pour la réalisation des travaux de réparation des voies et chemins suite aux intempéries du 06/08/2019

2/ Remplacement des fenêtres de l'école élémentaire 2021 – Demande de subvention Bonus relance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 Abstentions : BOUCHET Yves, MOREAU Stéphanie)

- Sollicite une subvention à hauteur de 50% du prix HT du devis retenu auprès de la Région dans le cadre du Bonus Relance
- Autorise M. Le Maire à retenir l'entreprise la mieux-disante

3/ Marché public de transport scolaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le nouveau marché de transport scolaire
- Autorise M. Le Maire à signer le marché correspondant
- Autorise M. Le Maire à acter les révisions de prix annuelles prévues au contrat par décision

FINANCES PUBLIQUES

1/ Dispositif Profession Sport tennis Club – Modification

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Dispositif profession sport pour le club de tennis

FONCTION PUBLIQUE

1/ Paiement des heures complémentaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le paiement des heures supplémentaires / complémentaires dans la limite de 25 heures par mois et par agent

2/ Astreintes hivernales 2020-2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide que pour la période hivernale 2020-2021, la période d'astreinte est fixée à 16 semaines
- Autorise M. Le Maire à payer les indemnités correspondantes

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1/ Délégation au Maire pour l'aliénation de biens mobiliers – Art L 2122-22 10°

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix CONTRE : BOUCHET Yves, MOREAU Stéphanie)

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire, pendant toute la durée de son mandat, pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€.

La Séance est levée à 20h40

Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 octobre 2020 à 20 heures